

# COVID-19

## Des mesures de protection



**Nous sommes des fonctionnaires et agents publics et nous n'avons pas vocation à mourir au travail, comme des soldats peuvent mourir au front !**

Voilà plusieurs semaines que trop d'agents de la Fonction Publique Territoriale sont laissés pour compte : travailleurs sociaux, agents de salubrité et de l'assainissement, ATSEM, assistant.es familiales et maternelles, gardiens, pompiers, policiers municipaux, astreintes administratives et techniques, ... et assurent, dans des conditions difficiles et périlleuses, les tâches essentielles de maintien des services publics.

Bon nombre d'agents ne sont toujours pas équipés du strict minimum pour effectuer des missions essentielles de services publics tels que :

- Les structures médico-sociales dont les EHPAD et les CIAS, avec un risque de contracter et propager le virus
- L'accueil des enfants de personnels soignants, sans moyen de protection
- Les services de collecte d'ordures ménagères : la ministre Borne prétend qu'ils n'en ont pas besoin.

Alors que le gouvernement impose le confinement, des agents continuent des activités non-indispensables : voirie, tonte, nettoyage de bâtiments municipaux pour « occuper le temps des fonctionnaires » !

Les élus et mandatés, représentant du personnel dans les instances paritaires, et surtout en CHSCT, sont mis à l'écart.

**Tous les jours des femmes et des hommes risquent leur vie, celle de leurs proches et de toute la population.**

Pendant ce temps, le gouvernement dit faire face à l'urgence sanitaire et au besoin inconditionnel de moyens pour les services publics.

Il est honteux d'utiliser la crise sanitaire pour réduire davantage les droits des salariés : suppression des RTT ou des congés, suppression du droit de retrait pour les fonctionnaires territoriaux.

Des mesures antisociales au détriment de la solidarité et de la vie des salariés, de ceux qui luttent avec courage contre l'épidémie.

La loi d'urgence sanitaire permet de déréglementer les statuts, conventions collectives, droits acquis. Aucune mesure contraignante pour empêcher les entreprises et les collectivités de faire travailler leurs salariés qui n'exercent pas de fonctions vitales !

L'ensemble des syndicats CGT des Territoriaux des Landes (Fédération des Services Publics) exige :

- ⇒ le respect et la bonne tenue des instances,
- ⇒ l'organisation des Plan de Continuité des Services en coopération avec les représentants du personnel ;
- ⇒ l'arrêt immédiat de toutes les activités non indispensables, en plaçant les agents en autorisation spéciale d'absence durant la durée du confinement et maintien intégral des traitements.
- ⇒ les moyens nécessaires et le dépistage pour tous ceux qui sont en activité,
- ⇒ Nous réaffirmons l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique ;
- ⇒ Nous maintenons notre combat contre la réforme des retraites, mise en place ;

**Après la crise sanitaire nous serons toujours là !**

**BULLETIN D'ADHESION**

Coordination Syndicale Départementale CGT des Territoriaux des Landes  
15 rue Jean Moulin 40140 SOUSTONS  
Tél : 05 58 41 39 14 / @ : [csd.cgt40@orange.fr](mailto:csd.cgt40@orange.fr)

Nom:..... Prénom:.....  
Adresse:.....  
Code Postal: ..... Ville:.....  
Tél:..... Courriel: .....@.....  
Collectivité / Entreprise:.....